

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ de ST-GUILLAUME**

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite Municipalité

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Anny Boisjoli, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Guillaume que le Règlement numéro 271-2024 fixant le taux de la taxe foncière, les compensations pour les services municipaux et le taux d'intérêt pour 2025 a été adopté par le conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume le 13 janvier 2025 et entre en vigueur le jour de la parution du présent avis.

Fait à Saint-Guillaume ce 13^e jour du mois de janvier 2025



Anny Boisjoli
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Anny Boisjoli, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de St-Guillaume, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 14^e jour du mois de janvier 2025, entre 8 h 00 et 16 h 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 14^e jour du mois janvier 2025.



Anny Boisjoli
Directrice générale et greffière-trésorière